

# Brébeuf

TRACER SA VOIE

## PRÉVENIR ET COMBATTRE LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

Résumé informatif de  
la politique du Collège



## EXEMPLES DE VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL :

- Harcèlement sexuel et cyberharcèlement
- Voyeurisme et exhibitionnisme
- Retrait du préservatif à l'insu de l'autre
- Attouchements, frôlements, sifflements
- Propositions sexuelles insistantes
- Diffusion non consentuelle d'images intimes
- Sexisme, homophobie et transphobie

## CONSENTEMENT SEXUEL

Accord volontaire à participer à une activité sexuelle, donné de façon **LIBRE**, **ÉCLAIRÉE** et **ENTHOUSIASTE**. Le consentement est au cœur d'un échange sexuel empreint de **MUTUALITÉ** et de **PLAISIR**. Il doit être validé tout au long du développement d'une relation ou d'une activité sexuelle.

SELON LE CODE CRIMINEL DU CANADA (ART. 273.1),  
LE CONSENTEMENT SEXUEL N'EST PAS VALIDE DANS  
LES SITUATIONS SUIVANTES :

- S'il est donné par une tierce personne ;
- Si la personne est incapable de le donner clairement (consommation d'alcool et de drogue, sommeil, inconscience) ;
- Si la relation sexuelle résulte d'un abus de pouvoir, d'autorité, d'une utilisation de la force physique ou de la menace ;
- Si la personne manifeste verbalement OU par des comportements son absence d'accord à l'activité et ce, à tout moment, même après avoir consenti.

Toute personne victime ou témoin de violence à caractère sexuel, directement ou indirectement, est encouragée à signaler l'événement aux diverses ressources du Collège qui, elles, doivent orienter le signalement vers le guichet unique.

La victime a aussi le droit de déposer une plainte, et ce, en toute confidentialité.

**GUICHET UNIQUE :**  
B2-90, 2b

VICTIME OU TÉMOIN :  
**DÉNONCEZ !**

## RECONNAÎTRE LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

Selon la loi, la notion de violence à caractère sexuel s'entend de « toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle.

Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique. »  
(Gouvernement du Québec, 2018)

### OPTIONS À LA DISPOSITION DE LA PERSONNE VICTIME

#### SIGNALEMENT

Accueil et écoute  
Évaluation, choix de  
l'intervention et références  
au besoin

#### PLAINTES ADMINISTRATIVES

Enquête administrative  
Décision rendue et possibilité  
de sanctions  
Relation d'aide et références

#### PLAINTES AU CRIMINEL

Enquête policière  
Accompagnement, soutien  
et références  
Processus judiciaire possible

Le Collège s'engage, avec l'intervention du guichet unique, à réagir dans ces délais à la suite d'un signalement de violence à caractère sexuel :

**1 JOUR OUVRABLE** Accueil d'un signalement

**7 JOURS OUVRABLES** Début de la prise en charge d'un signalement

**90 JOURS  
MAXIMUM** Traitement d'une plainte  
(mise en œuvre des mesures)

En dehors des journées du calendrier scolaire, l'accueil d'un signalement aura lieu le premier jour ouvrable suivant la demande d'aide.

Conformément aux exigences législatives, cette politique prévoit la mise en œuvre de moyens de responsabilisation, d'accompagnement et d'aide pour tous et toutes.

**La politique englobe toutes les activités régies par le Collège qu'elles soient sur le campus, hors campus ou en ligne, d'ordre social, pédagogique ou professionnel.**

Elle vise globalement à favoriser le maintien d'un milieu de vie sain et sécuritaire pour tous les membres de la communauté.

## RESSOURCES EXTERNES

Pour les personnes de 18 ans et moins :  
**[www.marie-vincent.org](http://www.marie-vincent.org) | 514 285-0505**

Pour les filles :  
**[www.rqcalacs.qc.ca](http://www.rqcalacs.qc.ca) | 514 529-5252**

Pour les garçons :  
**[www.criphase.org](http://www.criphase.org) | 514 529-5567**

Pour toutes victimes d'agressions sexuelles, témoins et proches :  
**Ligne d'écoute 24 h/24, 7 j/7 | 514 933-9007**

## GUICHET UNIQUE

**Sexologue | B2-90, 2b | 514 342-9342 poste 5214**

**POUR DÉNONCER DE FAÇON ANONYME,  
OU PAS, 24 HEURES SUR 24, 7 JOURS SUR 7 :**

**[jedenonce@brebeuf.qc.ca](mailto:jedenonce@brebeuf.qc.ca) | 514 342-9342 poste 5999**

# Brébeuf

TRACER SA VOIE